

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

XII. ANNÉE. VOLUME II.

N^o 27.

MERCREDI, 25 MAI 1860.

Abonnement par année (franc de port dans toute la Suisse) : 4 francs.

*Prix d'insertion : 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition
Imprimerie et expédition de ROUDOLPHE JENNI, à BAZÈGE.*

R É P O N S É

du

Portugal aux Notés du Conseil fédéral des 19 et 27 Mars
et des 5 et 11 Avril 1860.

Lisbonne, le 5 Mai 1860.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir les communications que Votre Excellence a adressées, sous les dates du 19 et 27 Mars et du 5 et 11 Avril dernier, au nom du Conseil fédéral Suisse, au Gouvernement de Sa Majesté, par suite de l'annexion de la Savoie à la France.

Le Gouvernement du Roi, reconnaissant les droits de la Confédération Helvétique par rapport à la neutralisation de certains districts de la Savoie, ne saurait refuser, dans les circonstances actuelles, comme puissance signataire des Traités de 1815, tout l'appui possible au Conseil fédéral, afin que la Confédération Helvétique puisse conserver toutes les garanties d'indépendance et de neutralité, que sa situation en Europe exige dans l'intérêt commun; et si la solution d'une telle affaire doit être soumise à une réunion des Puissances, je m'empresse d'assurer Votre Excellence que le Portugal votera pour que la Suisse y prenne part.

Je saisis cette occasion pour offrir à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

JOSE MARIO DE CAZAL RIBEIRO.



RÉPONSE du Portugal aux Notés du Conseil fédéral des 19 et 27 Mars et des 5 et 11 Avril 1860.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1860
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.05.1860
Date	
Data	
Seite	101-101
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 249

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.